

Compte rendu de la réunion de CA du 14/03/2019

Participants :

- Francis Boué
- Claudine Rives
- Daniel Baudon
- Hervé Rives
- Jacques Pilvesse
- Joel Roumégous
- Louis Buoro
- Marie Buoro
- Pierre Yves Besset
- Daniel Charpentier
- Alain Léonardi
- Axel Gallet
- + participants à Pâques en Périgord

Ordre du Jour :

- Pâques en Périgord avec tous les participants
- Brevet de 150 km
- Brevets Randonneurs Mondiaux (organisation)
- Les 40 ans du club
- Assurance
- Sécurité
- Questions diverses

Pâques en Périgord :

Descriptif des 5 parcours du périple.

Le départ est fixé le vendredi 19/03 à 09h00 sur le parking du quai St Marcet. La dépose des bagages pourra se faire la veille chez Louis Buoro ou Axel Gallet. **Attention** : pour la première nuit chez les carmélites, à Moissac, prévoir un sac à viande pour le couchage ou 2 à 3€ pour le louer. Seules les couvertures sont fournies.

Prévoir un pique nique pour ce premier jour. Prévoir également un minimum de matériel de réparation pour le vélo.

Le J2 le départ sera à 08h00 de Moissac.

A Bergerac aucune activité n'est prévue avec les organisateurs de Pâques en Périgord

- Prendre sa licence pour bénéficier du tarif club dans les hôtels

Brevet de 150 km:

- Le 24/03 départ à 7h30 de la salle des fêtes pour un retour maxi à 16h30 si l'on veut valider son brevet. Prévoir le casse-croute et les dispositifs d'éclairage de vélo obligatoires pour traverser la grotte du Mas d'Azil.

Brevets Randonneurs Mondiaux (organisation):

- Début Avril Joël fera passer un tableau pour organiser les permanences.

Les 40 ans du club :

- Alain Gillodes retracera l'histoire du club pendant 10 à 15 minutes.
- 1 diaporama tournera pendant l'accueil et l'apéritif
- Claudine et Marie se chargeront d'acheter la décoration. Rendez vous à 09h00 à la salle le samedi pour la mise en place **salle Maïté Langlade (stade Nord)** .
- Il est demandé à tous de venir avec un maillot du club

Point sur les assurances / sécurité :

- Pour les voyages organisés par le club la fédération rappelle la nécessité de souscrire une assurance complémentaire pour les accompagnants ne faisant pas de vélo. Passer par un opérateur de tourisme pour l'organisation permet de s'en affranchir. A débattre pour les prochains voyages
- Seuls les VAE « NON DEBRIDES » sont acceptés sur les parcours FFCT
- Avec votre licence pensez à noter si besoins les traitements médicaux suivis, les contre indications éventuelles, les personnes à prévenir,... Cela permet d'aider les secours en cas de problème

Questions diverses :

Point sur les licences.

LE CA